



FAUX CERTIFICAT DE VENTE DE VEHICULE

Par **MU13MU**, le **17/09/2013** à **21:12**

Bonjour,

J ai achete un vehicule dans un garage je l'ai paye en 10 cheques et donc faute de moyen , j ai attendu de finir de payer la derniere echeance pour mettre la carte de grise a mon nom. Entre temps le véhicule s est dégradé et tombé en panne , cette panne s avérée plus couteuse que le prix de la voiture.

J ai donc décidé de ne pas la réparer et de la vendre en l état pour pièces.

Seulement, j'ai commis une grave erreur et directement établi un certificat de vente de l ancien proprio à mon acheteur et en fait je n avais apparemment pas le droit.

Cela date de presque deux ans.

Aujourd'hui le garage (vendeur initial) me contacte en m expliquant qu'en fait lors de l achat de mon véhicule, il avait établi un certificat de vente entre lui et le proprio mais jamais envoyé en préfecture et qu'il m a directement refais un acte de vente a mon nom.

Du coup, l ancien proprio a eu une saisie arrêt de salaire car toutes les contraventions lui sont attribuées (il y en a eu a mois et le reste a la personne a qui j ai moi même cédé le véhicule) il y en a pour 2800 €.

J ai deux enfants en bas ages et je suis toute seule, je sais maintenant que je n aurais jamais du faire ce dernier acte de vente mais qu'est ce que je risque et au niveau des 2800 euro de contraventions majorées est ce moi qui doit les payer.

Merci pour tous les conseils seront les bienvenues je suis complètement paniquée
merci d avance